

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Représentation du  
Conseil Municipal aux  
conseils d'écoles des  
écoles primaires  
publiques**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 30 avril 2008  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 26 mai 2008  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 août 2008

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



François LANSIART

L'an deux mille huit, le 29 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

**Avaient donné procuration :**

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY  
Madame RICHARD à Madame BOUTIN  
Madame de JOYBERT à Madame KARCHI-SAADI  
Madame BÈLE à Madame USQUIN  
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC  
Madame PERNOD-RONCHI à Monsieur FAVREAU  
Madame FRYDMAN à Monsieur LÉVÊQUE

**Secrétaire de Séance :**

Madame USQUIN

**OBJET** : REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ECOLE  
DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Mesdames, Messieurs,**

La composition des Conseils d'école est définie par le code de l'éducation de la façon suivante :

- le Directeur d'école, Président,
- le Maire ou son représentant et un Conseiller Municipal désigné par le Conseil Municipal,
- Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du Conseil,
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le Conseil des maîtres de l'école.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi les Conseillères Municipales missionnées à la vie scolaire, l'Adjointe au Maire chargée de l'enfance ayant vocation à représenter le Maire :

École	Titulaire	Suppléante
Maternelle Alsace	Kéa TEA	Marilena ROCCHETTI
Maternelle Ampère	Marilena ROCCHETTI	Kéa TEA
Élémentaire Ampère	Marilena ROCCHETTI	Kéa TEA
Maternelle Beethoven	Kéa TEA	Marilena ROCCHETTI
Maternelle Bois-Joli	Kéa TEA	Marilena ROCCHETTI
Maternelle Bonnenfant	Kéa TEA	Marilena ROCCHETTI
Élémentaire Bonnenfant	Kéa TEA	Marilena ROCCHETTI
Maternelle Frédéric Passy	Marilena ROCCHETTI	Kéa TEA
Élémentaire Frédéric Passy	Marilena ROCCHETTI	Kéa TEA
Maternelle Frontenac	Kéa TEA	Marilena ROCCHETTI
Maternelle Giraud-Teulon	Kéa TEA	Marilena ROCCHETTI
Élémentaire Giraud-Teulon	Kéa TEA	Marilena ROCCHETTI
Maternelle Jean Moulin	Kéa TEA	Marilena ROCCHETTI
Élémentaire Jean Moulin	Kéa TEA	Marilena ROCCHETTI
Maternelle Marcel Aymé	Marilena ROCCHETTI	Kéa TEA
Élémentaire Les Sources	Marilena ROCCHETTI	Kéa TEA
Maternelle Schnapper	Marilena ROCCHETTI	Kéa TEA
Élémentaire Schnapper	Marilena ROCCHETTI	Kéa TEA
Élémentaire Les Écuyers	Marilena ROCCHETTI	Kéa TEA
Élémentaire Viaduc	Marilena ROCCHETTI	Kéa TEA

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner ces représentants dans les Conseils d'école des écoles primaires publiques de Saint-Germain-en-Laye.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD s'abstenant,

DESIGNE, après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote, ces représentants pour siéger dans les Conseils d'école des écoles primaires publiques de Saint-Germain-en-Laye.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseiller Général des Yvelines



Maurice SOLIGNAC